



Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

Dijon, le 29 MARS 2023

Direction inspection contrôle audit
[REDACTED]

Conseil départemental de la Côte-d'Or
[REDACTED]

Le directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté

Le Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or

à

Madame la directrice générale du groupe KORIAN
21-25 Rue Balzac
75008 PARIS

AR N° JA19867167005

Objet : mesures définitives

PJ : tableau des mesures définitives

Une inspection conjointe a été diligentée au sein de l'EHPAD « Les Cassissines » situé à Dijon les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022.

Par courrier du 17 janvier 2023, nous vous avons adressé le rapport d'inspection ainsi que la liste des mesures correctives envisagées à mettre en œuvre. Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L121-1 et L122-1 du Code des relations entre le public et l'administration, nous vous avions accordé un délai d'un mois pour nous faire connaître vos observations sur le rapport et les mesures.

Nous accusons réception de votre réponse du 17 février 2023 ainsi que des pièces qui l'accompagnent et nous vous notifions les mesures définitives aux prescriptions et recommandations figurant sur les tableaux joints en annexe, classées par ordre de priorité de mise en œuvre, afin de vous amener à rétablir au sein de votre établissement les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des prises en charge des résidents.

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
53 Bis rue de la Préfecture, 21035 Dijon cedex
Tél : 03 80 63 66 00 - Site : www.cotedor.fr

Nous vous rappelons l'importance d'assurer la mise en œuvre dans votre établissement des prescriptions et la prise en compte des recommandations et qui feront l'objet d'un suivi par :

- [REDACTED]
Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté
Chargée de mission médico-social secteur personnes âgées
Département accompagnement de l'offre médico-sociale
Direction de l'autonomie
[REDACTED]
- [REDACTED]
Chargée de suivi des établissements
Conseil départemental de la Côte-d'Or
[REDACTED]

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à notre attention ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et de la prévention ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le directeur général de l'agence
régionale de santé de Bourgogne-
Franche-Comté



P/le Président du Conseil départemental de la
Côte-d'Or et par délégation



Copie à :
Madame la directrice de l'EHPAD « Les Cassissines »
15, rue Jean Giono
21000 DIJON

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
53 Bis rue de la Préfecture, 21035 Dijon cedex
Tél : 03 80 63 66 00 – Site : www.cotedor.fr

Tableau des mesures définitives Prescriptions

Tableau des mesures définitives
Recommendations

Date de mise à jour des mesures :	13/09/2023	Coordonnateur :	[REDACTED]	Nom établissement : Adresse :	EHPAD Les Cassisines 15 rue Jean Giono	Code postal :	21000	Commune :	DUJIN
Recommendations				Observations					
Nb	Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Référence rapport E/R	Levée O/N/ Abandonnée	Date de la levée	Observations			
1	Securisation des soins : prise en charge de l'est culane, prise en charge nutritionnelle	Recommendation sur le risque de dénutrition des personnes âgées HAS, Stratégie de prise en charge en cas de dénutrition protéino-énergétique chez la personne âgée, 2007	n°5 et n°7	n		La recommandation est maintenue.			
2	Reflexion sur l'organisation avec les services d'Urgence (convocation) et au conventionnement avec l'héritage médico de soins patients	Recommendations de bonnes pratiques professionnelles : "Ouverture de l'établissement à son environnement, HAS, 2009"	n°3	n		Analyse de la mission : les démarches sont engagées, il reste à les formaliser. La recommandation est maintenue.			

